#### UNIVERSITE PRIVEE DE OUAGADOUGOU

.....

# UFR/SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

#### **EXAMEN DE DROIT JUDICIAIRE PRIVE**

Niveau: L2/S4//SJPA Durée: 03 heures

Chargé du cours : M. B. Christian COULIDIATI

### I **QUESTIONS THEORIQUES** (7 pts)

**1.**Les principes fondamentaux de l'instance. (4 pts)

2. Examinez le principe dispositif de l'instance. (3 pts)

## II <u>CAS PRATIQUE</u> (13 pts)

Jusque-là éloigné des prétoires, M. Romuald, actuellement domicilié à Koudougou, se voit aujourd'hui contraint à saisir la justice pour une affaire qui bouleverse sa vie. Ayant signé un contrat de travail avec son employeur et cousin, M. Jules, le 10 juin 2012 à Ouagadougou, M. Romuald vient d'être licencié de l'emploi qu'il occupait dans l'entreprise de M. Jules à Bobo Dioulasso. Il voudrait contester son licenciement qui ne repose, selon lui, sur aucune cause réelle et sérieuse et, à tout le moins, obtenir la condamnation de M. Jules à lui payer des dommages et intérêts d'un montant de 10 000 000 F CFA.

- 1. M. Romuald vous demande de le renseigner (a) sur la juridiction qu'il doit pouvoir saisir pour lui soumettre son affaire, (b) sur les modalités de la saisine de ladite juridiction. (3 pts)
- 2. Devant la juridiction saisie de l'affaire, M. Jules explique que le licenciement est justifié par le comportement de son employé qui lui faisait une concurrence déloyale. Il demande au tribunal que M. Romuald soit condamné (a) à lui payer des dommages et intérêts d'un montant de 700 000 F CFA sur le fondement d'un exerce abusif de son droit d'agir, (b) à lui rembourser en outre un prêt d'un montant de 2 000 000 F CFA qu'il lui avait personnellement consenti pour l'achat de sa voiture.

- **a.** La juridiction saisie pourra-t-elle examiner les prétentions de M. Romuald ? (2 pts)
- **b.** Dites en quoi le droit d'ester en justice peut être abusif ? (2 pts)
- 3. M. Romuald soutient que c'est au contraire son ex-employeur qui oppose une résistance abusive à sa demande et, à son tour, demande à la juridiction saisie de condamner ce dernier à lui payer 1 F CFA symbolique de dommages et intérêts. La juridiction saisie peut-elle accueillir cette demande ? (2 pts)
- 4. Vous supposez que M. Romuald, finalement, n'a pas obtenu gain de cause auprès de la juridiction saisie. Il souhaite voir la décision de cette dernière être remise en cause. Il vous demande une fois encore de le renseigner, de manière précise et complète, sur la juridiction devant laquelle il pourra, le cas échéant, faire examiner à nouveau sa demande. (2 pts)
- 5. Exposez (a) le principe régissant la saisine de la juridiction compétente pour l'examen à nouveau de la demande de M. Romuald et (b) si ledit principe connaît en l'espèce des limites d'application. (2 pts)

N.B.: Vos réponses doivent être précises et concises.

Bon courage!